



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 décembre 2014**

Conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17

**DEL n° 2014-13-02 : O.N.F. :
Aménagement de la forêt communale
Période 2014-2033**

Acte certifié exécutoire

Télétransmis en Préfecture le :

10/01/2015

Affiché ou notifié le :

10/01/2015

Le Maire,
Christian ROPHILLE



L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-BELLEVUE, dûment convoqué le 18 décembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian ROPHILLE, Maire.

PRESENTS :

Le Maire : M. Christian ROPHILLE,
Les Adjoints : Mmes Christelle ALESINA, Myriam CHEDECAL,
MM. Christophe BERTHOLIO, René BOUCHET
Les Conseillers : Mmes Anne-Laure AUGY, Corinne CUILLIERE, Sylvie LHUILLIER,
Caroline RIBIOLLET,
MM. Didier ANTHOINE, Jacques BOCQUET, Christophe BOCQUET,
Christophe BURNET, Pierre-Yves COLLE, Michel PONTAIS

ABSENTS EXCUSÉS :

Axelle GARCIA → pouvoir à Christophe BOCQUET
Noël GRANDCOLAS → pouvoir à Christian ROPHILLE

ABSENTE :

Valérie CLODIC

SECRÉTAIRE :

Jacques BOCQUET

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2014-2033 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du Code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 21.96 ha conformément à la liste des parcelles cadastrales annexées à l'aménagement forestier.

**Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

⇒ approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associées, pour la période 2014-2033.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
Christian ROPHILLE

